

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT A 10 ANS !

*Genèse, Grands repères, Témoignage,
Productions majeures*

2001 - 2011

Sommaire

1. La genèse	4
2. Les premiers pas : 2001 - 2003	5
3. La transition 2004-2005	7
4. La refondation 2006-2008	9
5. Une période foisonnante : 2009-2011	11
Paroles d'un témoin-acteur	14
Annexe - Productions du Conseil de développement du Grand Lyon - 10 ans d'histoire	16

Texte rédigé par **Pierre-Yves TESSE**

« Paroles d'un témoin-acteur », témoignage par **Philippe DUJARDIN**

1. La genèse

Une tradition, une pratique d'écoute et de participation de la société civile aux grands projets de l'agglomération lyonnaise

Depuis les années 80, à travers notamment la démarche *Lyon 2010* (1985 -1988) aboutissant au nouveau schéma directeur de l'agglomération lyonnaise (le SDAL 1992), la société civile est associée - nettement plus largement que ne le prévoit la loi - aux grands projets d'agglomération. Par ailleurs, celle-ci fait entendre sa voix sur nombre de projets au travers de divers canaux associatifs notamment (les rues piétonnes, le POS, les projets de transformation des quartiers, la cité internationale, etc.).

A partir de 1997, un espace large de débats et de partage de la prospective d'agglomération est créé avec la démarche *Millénaire III*, voulue par Raymond Barre et animée par Jacques Moulinier : plus de 1000 personnes ont ainsi participé aux différentes journées thématiques durant quatre ans.

« La prospective est aujourd'hui obligatoirement participative, sinon, elle n a aucun intérêt... [citation de Raymond barre par Patrick Lusson qui poursuit] l'objectif est de créer une culture commune permettant de définir un projet partagé, et de déterminer ce que chaque acteur (partenaire) peut (est prêt à, a envie de) prendre en charge pour sa mise en œuvre. [...] La prospective est notamment [...] le fait de la société civile, tel le conseil de développement dont c'est une des responsabilités et participe ainsi à la mise en place d'une nécessaire gouvernance complexe ».

Verbatim de Patrick Lusson, responsable de l'équipe Millénaire 3, dans Urbanisme n°33

De ce foisonnement de réflexions sont issues « les 21 propositions pour le XXI siècle, une agglomération compétitive et rassemblée ». L'une de ces propositions instaure la création d'un conseil de développement.

La volonté locale et la loi se conjuguent donc pour donner naissance au Conseil de développement de l'agglomération lyonnaise –ou du Grand Lyon-¹ Selon la LOADDT², dite loi Voynet, du 25 juin 1999, chaque agglomération de plus de 50 000 habitants doit mettre en place un Conseil de développement, instance participative, dans le but d'initier un dialogue entre les élus et la société civile. Il est consulté pour avis sur le projet d'agglomération et éventuellement sur toute question relative à l'avenir du territoire. Il peut enfin se saisir de toute question relative à l'avenir de l'agglomération afin de soumettre ses réflexions et recommandations aux élus.

Prévu dans la conclusion de la démarche millénaire III, le Grand Lyon, en 2001, se dote donc de cet outil de dialogue et de consultation à l'échelle de l'agglomération lyonnaise. Il est composé de membres de la société civile organisée et de citoyens volontaires, tous bénévoles.

¹ Glissement « sémantique » d'un concept ouvert : le territoire de projet, à une instance rattachée à une institution sur son périmètre : la communauté urbaine

² La loi d'Orientation et d'Aménagement pour le Développement Durable du Territoire

Le Grand Lyon lui fixe les **missions** suivantes :

- participer à l'élaboration de la stratégie d'agglomération et des futures politiques communautaires,
- être force de proposition,
- être développeur de débat public, en ouvrant régulièrement ses portes et en allant à la rencontre du plus grand nombre pour démultiplier les débats qui ont lieu au sein de son assemblée.

2. Les premiers pas : 2001 - 2003

- *L'installation du Conseil de développement*

La réunion d'**installation**, présidée par Raymond Barre, a lieu le **5 février 2001**, réunissant tous ceux qui ont participé à la démarche millénaire III.

Le 6 juillet 2001, Gérard Collomb réunit le premier Conseil Communautaire de sa mandature, Gilles Vesco étant Vice-président en charge du Conseil de développement, et nomme Jacques Moulinier, qui a abandonné ses fonctions d'élus, pour l'animer. Le Conseil de développement propose son premier avis sur le Projet d'agglomération "21 priorités pour le XXI^e siècle".

Puis le Conseil de développement est consulté par le Président du Grand Lyon sur le plan de mandat 2001-2007 qu'il est en train de finaliser...et un mois plus tard une contribution circonstanciée est produite qui propose inflexions, compléments, lesquels influenceront sur la rédaction finale.

Le Conseil de développement s'organise pour produire avis et propositions propres.

« Depuis le début, notre Conseil a fonctionné en 5 groupes de travail, groupes qui ont mobilisé plus de 250 personnes ; c'est dire la mobilisation de la société civile et l'énergie déployée par les uns et les autres au service de notre agglomération lyonnaise.

Je souhaite attirer votre attention sur l'expérimentation en grandeur nature à laquelle nous contribuons collectivement, car dans le feu de l'action je ne suis pas sûr que nous ayons tous individuellement toujours bien conscience de l'innovation que cela représente dans les relations entre les élus et les institutions qu'ils dirigent et les représentants de la Société Civile. Passer d'une culture de la confrontation et de l'opposition à une culture de la co-construction, voilà bien la difficulté. Dans le schéma que nous inventons, les élus et/ou les citoyens doivent proposer ; la discussion s'engage alors et les élus décideront car c'est leur responsabilité après une véritable concertation et en expliquant clairement le pourquoi de leurs choix.

Cela implique de véritables révolutions mentales et une attitude non plus d'affrontement, mais de recherche collective d'un intérêt général n'existant pas à priori, mais construit ensemble et à remettre en débat projet après projet ».

Jacques Moulinier, Président du Conseil de développement, juillet 2002

- ***2002-2003 Le dossier « culture dans le Grand Lyon ».***

Premier dossier important dont le Conseil de développement s'empare à l'instigation de son président, au moment où la question se pose de la compétence culturelle susceptible d'être assumée au Grand Lyon: le Conseil de développement s'attache à définir ce que pourrait être une politique à cette échelle (grands équipements, grands événements, coordination, ingénierie pour accompagner les projets...). Mais le dossier n'est pas mûr, notamment dans l'esprit des élus communaux en charge de ce thème, et les recommandations renvoyées à plus tard. Cette réflexion d'agglomération s'avérera « trop en avance » ou décalée par rapport aux attentes des principaux élus en charge de la culture

- ***2002, la Charte de la participation***

Le Conseil de développement est naturellement impliqué dans ce document voulu par la communauté urbaine qui vise à définir le processus, les démarches aux différentes échelles, de la participation des citoyens dans les projets: ceci se réalise dès le deuxième semestre 2001- 40 membres du conseil s'y impliquent - et se traduira par un document finalisé en juillet 2003 ; y sont affinées les différentes étapes ou niveau de la concertation: information, consultation préalable...

- ***L'agenda 21***

Autre démarche majeure où le Conseil de développement s'auto-saisit d'abord et produit en 2002 une première contribution, suivi en 2004 du recueil de 150 propositions des membres complétées par des propositions de citoyens glanées lors de la semaine du développement durable. C'est alors que le Grand Lyon saisit le Conseil directement sur l'agenda 21, lequel rendra son avis en avril 2005.

- ***Parmi les dossiers investis mais non aboutis : le portail citoyen.***
Le Conseil de développement a souhaité participer à l'élaboration parallèlement au portail économique qui se construisait « Lyon business.org », d'un portail ouvert à tous pour répondre aux interrogations les plus larges sur la vie de la communauté... Les sites Grand Lyon, Ville de Lyon en sont une esquisse
- ***La participation à la création du réseau national des Conseils de développement***
A l'initiative du Conseil de développement du Grand Lyon (Jacques Moulinier), les présidents des Conseils de développement de quatorze agglomérations ou leurs représentants se sont réunis à Lyon le 14 mars 2002 pour échanger sur leur jeune expérience, en présence de l'Association des maires des grandes villes de France et de Francis Ampe de la DATAR. Ils décident de continuer à se rencontrer en vue de créer un réseau national, avec l'objectif d'aider et d'accueillir les nombreux conseils de développement actuellement en gestation.

Après les Rencontres nationales de Nancy (juin 2003), les Conseils « historiques » et volontaires, créent une Coordination Nationale des Conseils de Développement regroupant dans un premier temps les Présidents des Conseils de **Lyon** (Jacques Moulinier), **Nantes** (Jean-Joseph Régent), **Nancy** (Michel Lucius), **Grenoble** (Gérald Dulac), **Lille** (Patrick Peugeot), **Dunkerque** (Jacques Dussart) et **Saint Quentin en Yvelines** (Philippe Marguerit). Jean-Joseph Régent, Président du Conseil de Nantes, a été désigné comme porte-parole de cette Coordination informelle, dont le premier objectif était d'obtenir un acte fort de reconnaissance politique du rôle des Conseils de Développement.

3. La transition 2004-2005

- Jacques Moulinier, premier président du Conseil de développement ayant démissionné après deux ans d'activité, un nouveau président, Alain Godard, est nommé début 2004, sans que soit restructuré la composition du Conseil qui reste ouvert à tous les citoyens intéressés par la politique d'agglomération.
- 2004 : poursuites de la démarche agenda 21 et essais d'évaluation des politiques de déplacement, de solidarité et de développement économique.
- 2004 : forums sur le développement économique, les infrastructures et la stratégie du territoire
- 2004-2005 : après la démission du nouveau président, une démarche est engagée par le Vice-président à la participation du Grand Lyon, Gérard Claisse, et le bureau du Conseil de développement pour apprécier les raisons de l'essoufflement de la participation des membres. Alors que sont pointées trois causes majeures : un déficit de légitimité, un déficit d'efficacité, et un déficit de lisibilité, une réflexion est engagée tant sur les missions, la composition, l'organisation du travail et l'ingénierie du Conseil.

Vers la refondation

- Dernier trimestre 2005 - premier trimestre 2006 : proposition d'un nouveau projet de Conseil de développement :, diversification de sa composition avec une organisation en six collèges redonnant une place centrale à la société civile organisée (acteurs économiques et socio-professionnels, organismes publics et assimilés, vie associative, représentation territoriale des habitants, citoyens, personnes qualifiées), clarification des missions et champs d'intervention renforcement de l'articulation avec l'exécutif de l'assemblée communautaire, amélioration du fonctionnement et du pilotage, renforcement de l'ingénierie.
- 1er mars 2006 : Le principe de cette refondation est voté par le Conseil communautaire

« Le Conseil de développement a eu à son actif un certain nombre de réussites. D'abord, une mobilisation d'un nombre d'acteurs important de l'agglomération, ensuite **la naissance d'une véritable culture d'agglomération**. [Si effectivement les élus de la Communauté urbaine de Lyon avaient cette culture d'agglomération, je crois que nous avons l'habitude de travailler chacun dans nos communes et] le fait que le Conseil de développement puisse travailler, non pas au niveau de la commune mais au niveau de l'agglomération était particulièrement important pour **croiser les expériences et les sensibilités**. [Ensuite, je dirais que] ce Conseil de développement a fait naître [ce que j'appelle] la **veille sociétale** parce que la multiplicité des appartenances faisait que chacun était sensible à tel ou tel aspect des mutations de notre société, [et c'était pour nous quelque chose de particulièrement important]. Enfin, il a fait naître **une véritable éthique de la discussion**, qui a permis à chacun de défendre dans les meilleures conditions possibles ses positions et points de vue. Je crois qu'aux côtés de Lille, de Nantes, ou de Grenoble, le Conseil de développement de l'agglomération lyonnaise est devenu un des plus visibles. »

Extrait du discours de Gérard Collomb lors de l'installation du nouveau conseil issu de la refondation le 3 juillet 2006

*Le processus de refondation qui vous est proposé vise à faire de cet espace de respiration démocratique une instance de participation emblématique et mobilisatrice, **un laboratoire d'idées** pour penser et construire l'avenir de notre agglomération en valorisant la diversité de nos territoires, en donnant toute sa place à la participation citoyenne et au débat public dans la construction de notre communauté de vie et de notre communauté de destin*

Extrait de l'intervention de Gérard Claisse au Conseil communautaire du 1^{er} mars 2006

4. La refondation 2006-2008

- Au premier semestre 2006 : relance de l'appel à candidature, pour la constitution des six collèges, nouveau président Jean Frébault désigné en mai 2006 et le 3 juillet 2006, le Conseil de développement refondé est installé.

« Je crois qu'au cœur de la réflexion sur le développement, le Conseil de développement de l'agglomération doit mettre l'accent sur le développement durable et donc sur une vision transversale des problématiques de l'avenir de notre agglomération. Pour autant, il peut s'élargir, comme il peut zoomer sur des territoires infra-communautaires. Deuxième fondamental d'un Conseil de développement, c'est son positionnement. Le Conseil de développement est là pour mener des réflexions, conduire des propositions, apporter des contributions sur la prospective, la stratégie d'agglomération et les politiques publiques d'agglomération. C'est à dire qu'a priori, votre conseil pourra et devra s'exprimer sur l'ensemble des grandes politiques publiques sectorielles, Plan des déplacements urbains, Plan local d'urbanisme, Plan local de l'habitat, Agenda 21, etc.

Troisième élément important dans la posture du Conseil de développement et dans l'exercice du pouvoir : le pouvoir de décider appartient aux élus. Le pouvoir de faire appartient plutôt aux services. Et puis il y a le pouvoir d'imaginer. Et ce pouvoir d'imaginer il s'agit de le partager : la posture d'un Conseil de développement doit bien permettre d'exercer pleinement ce pouvoir d'imaginer, ce pouvoir de proposer, ce pouvoir d'interpeller y compris les élus et c'est bien sur cette posture-là que l'on attend du Conseil de développement qu'il devienne un vrai laboratoire d'idées ».

Verbatim tiré de l'intervention de Gérard Claisse lors de la réunion d'installation 2006

- **Première saisine** : le Conseil de développement est appelé à se prononcer sur le projet d'aménagement et de développement durable du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération lyonnaise et il y répond dès le 18 janvier 2007. Le Conseil de développement confirme son accord sur les principaux principes et suggère des infléchissements sur la solidarité. Il souligne l'intérêt d'approfondir les thèmes de l'université, de la culture, des sports et loisirs, et du vieillissement.

Participation au forum pour une mondialisation responsable et contribution.

En avril-mai 2007, le Conseil de développement expérimente sa fonction de lieu de débats en organisant un forum avec des jeunes sur le devenir de la métropole.

→ *Ce forum permet un apport significatif et décalé de la part de ceux qui seront les plus concernés par le projet de Scot*

- **Les saisines s'accroissent**

› En juillet, il est demandé au conseil de développement une contribution sur **la vision métropolitaine 2020**

→ *Deuxième expérience dans la même année de la recherche de la vision d'une vision prospective du devenir à dix ans de l'agglomération : le conseil insiste sur la nécessité de se projeter avec suffisamment d'audace, d'avoir un regard large qui appelle à partager avec les autres territoires pour rendre la vision vraiment métropolitaine, de prendre en compte les aspirations de tous et d'intégrer le développement durable dans sa transversalité*

Ces préoccupations émailleront largement nombre des textes du conseil et leur prise en compte sera soulignée dans le document définitif de Lyon 2020 « une métropole compétitive et responsable creuset d'une nouvelle urbanité »

› L'ouverture du Conseil au territoire de la métropole se concrétise avec la signature de la **charte entre les quatre Conseils de développement du Grand Lyon, du Nord-Isère, du Pays Viennois et de Saint Etienne Métropole** le 15 novembre 2007.

› En janvier 2008 est organisé un Forum avec les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement et de la construction sur le Schéma de Cohérence Territoriale

→ *Une contribution est produite. Elle illustre le rôle que les professionnels peuvent jouer dans la mise en œuvre du SCOT quand ils en assument les principes, et la fonction du CdD comme organisateur de débats.*

Dans le prolongement des réflexions sur le Scot, deux approfondissements souhaités par le Sepal sont produits par le conseil de développement sur **les sports et loisirs sportifs** d'une part, sur **la culture** d'autre part

→ *L'aménagement doit prendre en compte une évolution forte des pratiques sportives*

→ *Le développement culturel est loin d'être indifférent aux orientations et modes d'aménagement préconisés*

› En janvier 2008 après les réflexions conduites lors du document précédent sur le **logement**, il apparaît indispensable de lancer **une alerte** sur ce sujet crucial, compte tenu de la grave crise relayée par nombre de membres du Conseil de développement.

→ *Première auto saisine marquante, l'alerte montre la volonté du conseil d'être un veilleur vigilant, un « interpellateur » exigeant sur une condition majeure du mieux vivre ensemble*

› 19 juin 2008 **Forum « Être mieux à l'écoute de personnes en difficulté absentes du débat public »**

→ *Temps d'écoute privilégié des élus, services du Grand Lyon et membres du conseil pour rencontrer, entendre les messages et les attentes des personnes en difficultés, absentes des débats publics. « Nous ne sommes pas des sans voix, c'est vous qui êtes des sans oreilles ».*

> De juillet à octobre 2008, sollicitation pour une contribution significative et active au plan de mandat 2008-2014 du Grand Lyon.

→ *Première saisine lancée dès l'élaboration du document et donc expérience riche de participation à un document essentiel pour l'avenir à six ans de l'agglomération.*

> Un dossier transports qui mobilise les quatre Conseils de développement de l'aire métropolitaine lyonnaise : **le projet de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise** (9 février 2009)

→ *On voit que la prise en compte de la diversité des critères sur l'espace large de la métropole conduit la société civile organisée à des préconisations qui la distinguent des positions initiales des collectivités.*

5. Une période foisonnante : 2009-2011

L'histoire récente du Conseil de développement étant plus inscrite dans les mémoires, chacun pouvant consulter les nombreuses productions sur le site du Conseil de développement du Grand Lyon, nous avons fait le choix de ne recenser, sauf exception, que les titres des contributions et les avis autour des grands thèmes qui ont mobilisé le Conseil ces deux dernières années.

Toutefois il convient auparavant de souligner le **renouvellement de la composition du Conseil**. En **2010**, trois ans se sont écoulés depuis sa refondation, et ainsi que le prévoit son règlement intérieur, le renouvellement lancé par une décision communautaire est acté le 1 juillet 2010.

126 nouveaux membres rejoignent le Conseil, soit plus de la moitié, et la représentation des femmes comme des jeunes, ainsi que de la société locale dans sa diversité

C'est donc sous les signes du sang neuf et de l'enracinement que cette dernière période se déroule.

«Notre conseil de développement, instance de dialogue, scène de confrontation, laboratoire d'idées, bouillon de culture...est aujourd'hui pleinement installé et reconnu dans le paysage institutionnel de notre agglomération.

(...) Si la richesse du conseil tient à la diversité de ses membres (...) pour les élus, il est aussi important de savoir ce qui fait consensus et ce qui fait dissensus.

(...) mieux inscrire les contributions du conseil de développement dans les processus de décision de notre institution est un enjeu, pour que soit améliorée la prise en compte par les élus et les services (...) et ainsi pouvoir mieux rendre compte du suivi »

Gérard Claisse (**extraits sélectionnés**) sur le Conseil de développement et le Conseil communautaire du Grand Lyon

Principaux thèmes et dossiers traités de fin 2008 à 2011

- **Sur les défis climatique et énergétique et l'aménagement durable**
 - Etendre le concept de quartier durable aux quartiers existants : Cinq recommandations pour une grille citoyenne de quartier durable (décembre 2008)
 - Forum jeunes - changement climatique et défi énergétique : vers des changements de comportements ? Parole aux jeunes !
 - Du blocage au déclic : chaque acteur et ensemble responsables, dès aujourd'hui, d'une métropole sobre en énergie et en carbone (23 juin 2010)

- **Sur l'économie**
 - Séance d'information sur la crise financière et ses conséquences (déc. 2008)
 - Cycle d'information sur l'économie lyonnaise : diagnostic, pôles de compétitivité, l'enjeu de la logistique, rôle des PME (2008-2009)

- **Sur la cohésion sociale**
 - La question de la mixité sociale comme outil du vivre ensemble
 - La politique de la ville
 - Actualisation de l'alerte sur la crise du logement
 - Les prisons : un enjeu de société

- **Sur l'aménagement et les déplacements**
 - Le Scot, comme outil d'une vision stratégique métropolitaine
 - L'agriculture périurbaine comme vecteur de développement d'une métropole lyonnaise durable
 - L'application du PDU et les politiques de stationnement comme levier des politiques de déplacements
 - La densité et la densification nécessaire, six critères pour l'acceptabilité et l'appropriation citoyenne de la densité

- **Sur la réforme territoriale et la coopération métropolitaine**
 - Construire avec les citoyens une communauté urbaine plus efficiente et une métropole multipolaire contribution sur le projet de réforme territoriale
 - Pôle métropolitain : une coproduction des quatre Conseils (juin 2011)

- **Participation au réseau de la coordination nationale des Conseils de développement**
 - L'activité de la Coordination nationale a été très intense en 2009-2010. Celle-ci s'est notamment rapprochée des grandes associations d'élus (ACUF, ADCF)
 - Elle a par ailleurs produit un ouvrage « 10 ans de Conseils de développement : la société civile en mouvement avec le concours du CERTU, dont le pilotage a été assuré par le président du Conseil de développement du Grand Lyon

*Le conseil [doit rester] fidèle aux **valeurs** et à l'**éthique** qui ont inspiré sa façon de travailler : « l'indépendance dialoguante », la capacité de faire entendre la « petite musique de la société civile » et sa tonalité différente, la qualité du processus délibératif interne s'appuyant sur le croisement des regards et les controverses éventuelles, hors des débats partisans, une posture de « force de proposition », la mobilisation de l'intelligence collective au service de la construction du bien commun, et son rôle attendu de développeur de débat public...*

*Le **souci d'ouverture** est une préoccupation récurrente du Conseil : accueil de « membres associés », attention portée aux « absents du débat public » et aux personnes en difficulté, organisation de « forums jeunes », dialogue avec les Conseils de quartier et autres instances de démocratie participative, coopération avec les Conseils de développement des territoires voisins*

...

Cette dynamique doit se poursuivre...J'évoque en complément et sans être exhaustif quelques préoccupations prioritaires ou attentes exprimées :

- *La relance de la coopération avec les Conseils de développement des agglomérations de Saint Etienne, Portes de l'Isère et Vienne,*
- *La sensibilité du Conseil à la crise et à ses dimensions économique et sociale, parfois peu visibles (aggravation de la précarité..), l'attention à porter aux questions de logement, de solidarité, l'écoute des personnes en difficulté etc...*
- *Les perspectives de nouvelles avancées dans les processus de participation, renforcement du dialogue avec les élus et services, prise en compte de nos propositions et de leurs suites dans les processus délibératifs, projet d'un « Acte II de la participation ».*

Le Conseil de développement garde aussi la liberté de s'auto-saisir sur certains sujets, d'alerter ou d'exercer une fonction de veille.

Il lui faut également progresser dans la communication externe pour être mieux reconnu et mieux en résonance avec l'ensemble de la société civile.

*La **dynamique** du Conseil de développement se traduit par des moments forts d'enthousiasme, d'apport de valeur ajoutée collective, c'est aussi une école de partage et d'ouverture à l'autre..*

Mais cette dynamique est fragile. Elle repose sur la disponibilité et la motivation des membres et la capacité de les mobiliser. Elle suppose des moyens adaptés d'accompagnement en ingénierie et l'accès aux ressources, elle a besoin de signes réguliers d'écoute et de soutien des élus.

Verbatim de Jean Frébault sur la vie du Conseil de développement
Extrait de l'éditorial du rapport d'activités 2010

PAROLES D'UN TÉMOIN-ACTEUR

Par Philippe DUJARDIN

Trois termes me permettent d'embrasser cette période qui court du 5 février 2001 à aujourd'hui : *engouement, perplexité, fondation.*

Engouement

C'est le terme qui me vient à l'esprit si je cherche à rendre compte de l'état d'esprit qui a présidé à l'installation du Conseil de développement. Appelé à participer, en qualité de chercheur politologue, à différentes séances publiques de débat du dispositif Millénaire 3, je ne suis pas seulement impressionné par la qualité des échanges que ce dispositif rend possible. Je le suis, tout autant, par le goût qu'il révèle de l'implication, tant des individus que des collectifs, des associations que des institutions, dans l'élaboration de la chose publique. L'interlocution est donc possible et les candidats à cette prise de parole publique sont très nombreux. Et lorsque l'annonce est rendue publique par le président de la communauté urbaine, Raymond Barre, de la constitution d'un Conseil de développement, c'est à un débordement de candidatures que l'on assiste. Preuve que le dispositif d'identification des acteurs de la construction de l'agglomération au fil de l'opération Millénaire 3 avait atteint ses objectifs. Preuve qu'une forme juridique neuve, dénommée Conseil de développement, répondait à l'attente, sinon à l'impatience, d'un grand nombre d'acteurs de la construction des entités communales et intercommunales. Preuve que la « bénévolence » - entendue comme l'implication gratuite, désintéressée - dans la conduite des affaires publiques, trouvait ou retrouvait, à l'échelle de l'agglomération, des possibilités de formulation et d'expérimentation d'une réelle intensité.

Perplexité

Celle-ci est quasi concomitante de l'installation du Conseil. Témoin et complice de la formule « participative » mise en œuvre - j'avais répondu positivement à l'appel à candidature, je ne pouvais, pour autant, me soustraire aux exigences de ma discipline : de tout espace public le politologue doit demander compte en le soumettant aux questions suivantes : Qui parle ? Au nom de qui parle-t-il ? De quoi prétend-il parler ? Or, les critères du volontariat, d'un côté, de la « bénévolence », de l'autre, ne permettaient nullement de répondre à ces questions. En d'autres termes, la problématique de la « représentativité » ne pouvait être évacuée si aisément, ni traitée sous l'angle convenu : la « démocratie participative », remède à une crise de la « démocratie représentative ». Il en allait, tout autant, de l'exigence critique à appliquer au vocabulaire employé : « démocratie participative », bien entendu, mais aussi « société civile » ou encore « gouvernance ». Au terme de quelques mois de présence dans les instances du Conseil, je prends le parti de m'en retirer, sans bruit.

Fondation

Je dis bien « fondation », et non « refondation ». Car, à mon sens, c'est bien au terme du désappointement personnel et/ou collectif enregistré, qui se marque notamment dans la période 2003-2004, qu'une fondation va pouvoir être pensée et produite. Car, à l'appel à candidatures se substitue un travail sur les conditions de la constitution d'un collectif ayant vocation à « flanquer » l'instance représentative. J'entends « flanquer » dans le sens que l'architecture lui a donné : « ajouter une construction sur le(s) flanc(s) ou en angle ». Et c'est bien en 2005 que le Conseil trouve les moyens de sa fondation dans l'appel à une catégorie classique, relevant du droit électoral plus spécialement, celle de « collègue ». Si fondation il y a, c'est qu'un travail sur les formes de la représentation a été produit. On peut certes discuter de la pertinence du nombre des collègues et de leur qualification. Mais on ne peut mettre en doute l'intérêt qu'il y eut à user des catégories du droit public : construire la chose publique ne peut se faire sur le seul mode de l'adhésion subjective. L'espace politico-juridique s'actualise, toujours, sous une forte contrainte procédurale, touchant, notamment, aux critères et aux dispositifs de la représentation. De cette fondation, il reste à apprécier, « chemin faisant », les vertus et les limites. Il reste, aussi, à produire les étais conceptuels qu'elle appelle. Ni le vocabulaire de la « société civile », emprunté à la philosophie politique de la première moitié du 19^e siècle, ni celui de la « gouvernance », emprunté à la langue du capitalisme actionnarial de la seconde moitié du 20^e siècle, ne sont appropriés à l'expérience en cours. En dix ans, nous n'avons fait et ne pouvions faire, qu'ouvrir ce chantier. Nous n'en sommes que les « éclaireurs ».

20 Juin 2011, Philippe Dujardin

Philippe Dujardin est membre du Conseil de développement, au titre des personnes qualifiées. Il est politologue, conseiller scientifique de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public de la communauté urbaine de Lyon.

Annexe

Productions du Conseil de développement du Grand Lyon - 10 ans d'histoire

Liste des contributions et avis

- **Avis** sur le Projet d'agglomération "21 priorités pour le XXI^e siècle", une agglomération compétitive et rassemblée, *juillet 2001*
- **Avis** sur le projet de Plan de Mandat 2001 - 2007 de la Communauté urbaine de Lyon, *novembre 2001*
- **Avis** sur "Intercommunalité et démocratie locale", *novembre 2002*
- Portail citoyen, rapport 2002
- Économie Sociale et Solidaire, rapport 2002
- **Contribution** sur le Projet culturel d'agglomération, *2003*
- **Coproduction** de la Charte de la Participation, *2003*
- Temps de la Ville, rapport 2003
- Développement économique, rapport 2003
- **Contribution** sur la mise en place de l'Agenda 21, *novembre 2004*
- **Contribution** sur le Forum pour une Mondialisation responsable, *janvier 2007*
- **Contribution** sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise, *janvier 2007*
- **Contribution** sur la Vision métropolitaine, *juillet 2007*
- **Contribution** sur l'identification et la sélection des indicateurs de développement durable du Grand Lyon, *septembre 2007*
- **Alerte** sur la crise du logement : « Une crise dont la gravité est sous-estimée, notamment dans sa dimension sociale », *janvier 2008*
- **Contribution** sur la prise en compte du sport et des loisirs sportifs dans le Schéma de Cohérence Territoriale et, de façon plus globale, dans les politiques et les projets d'aménagement du territoire, *avril 2008*

- **Contribution** sur le Plan de mandat 2008-2014, *octobre 2008*
- « Quartiers durables : une approche citoyenne - **5 axes de recommandations** du Conseil de développement du Grand Lyon », *décembre 2008*
- **Contribution** sur le projet de Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise *février 2009*
- **Contribution** pour la prise en compte de la culture dans le SCOT, *février 2009*
- **Contribution** sur le projet de réforme territoriale : « Construire avec les citoyens une Communauté urbaine plus efficiente et une métropole multipolaire », juin 2009
- **Contribution** sur le Document d'Orientations Générales du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise : « Le SCOT, vecteur majeur d'une vision stratégique métropolitaine », juillet 2009
- **Contribution** sur la mixité sociale : « Penser et mettre en œuvre la mixité sociale comme outil du vivre ensemble », *avril 2010*
- **Contribution** sur le Projet Stratégique Agricole de Développement Rural (PSADER) « Maintenir et soutenir l'agriculture périurbaine comme vecteur de développement d'une métropole lyonnaise durable », *mai 2010*
- **Contribution** sur le Plan Climat Énergie : « Du blocage au déclic : chacun acteur et ensemble responsables, dès aujourd'hui, d'une métropole sobre en énergie et en carbone », juin 2010
- **Contribution** sur la politique de stationnement : « Pour une politique de stationnement intégrée, volontariste et pédagogique », février 2011
- **Contribution** « Pour une approche citoyenne de la densité urbaine », *mars 2011*
- **Contribution** sur l'avenant CUCS, « Une nouvelle étape pour la Politique de la Ville », *juin 2011*
- **Contribution** « Le traitement des déchets du Grand Lyon en 2030 : un enjeu pour tous les citoyens », *juin 2011*
- **Contribution Inter-CdD** sur le projet de constitution d'un Pôle Métropolitain en Région Lyonnaise, *juin 2011*

Lettres d'information

- **Stimuli**, la lettre du Conseil de développement, *avril/mai 2003*
- **Stimuli**, la lettre du Conseil de développement, *2003*
- **Stimuli**, la lettre du Conseil de développement, *novembre 2003*
- **Lettre d'information** du Conseil de développement n°1, *Avril 2008*
- **Lettre d'information** du Conseil de développement n°2, *Décembre 2008*

Actes de forums

- **Forum** : « Paroles de jeunes. Quel avenir pour la métropole lyonnaise ? », *juin 2007*
- **Forum** avec les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement et de la construction sur le Schéma de Cohérence Territoriale, *janvier 2008*
- **Forum** « Être mieux à l'écoute de personnes en difficulté absentes du débat public », *19 juin 2008*
- **Actes** de la séance d'information-débat sur Retours de Prisons, *9 décembre 2009*

Le site Internet du Conseil de développement du Grand Lyon :
www.grandlyon.org/conseildedeveloppement

Les Sources

- Site Millénaire III
- Site Grand Lyon, Conseil de développement
- Le Grand Lyon qui dialogue, débat rétrospectif de fév. 2010
- La Charte de la participation, année 2004
- Les rapports annuels du Conseil de développement

L'auteur remercie particulièrement Jean-Loup Molin et l'équipe de Millénaire 3.